



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2022

INSCRIPTION

Une fiche détaillée de chaque formation est disponible soit en ligne, soit sur simple demande auprès du service formation de l'URIOPSS de Normandie, qui sera accompagnée du Règlement Intérieur « service formation ».

Votre inscription est à effectuer en ligne le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Il est également possible de s'inscrire en retournant un bulletin d'inscription dûment complété par mail.

Vous recevrez un accusé de réception de votre inscription par mail. La validation de cette inscription en ligne ou l'envoi par mail du bulletin vaut acceptation par le stagiaire du Règlement Intérieur joint au programme et CGV.

ANNULATION

Du fait de l'URIOPSS :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'URIOPSS se réserve le droit de reporter ou annuler un stage jusqu'à trois jours de la date prévue de déroulement. Aucune indemnité ne sera versée au participant en raison d'une annulation de l'URIOPSS.

Du fait du stagiaire :

Dans la quinzaine précédent le début de l'action, toute annulation est à confirmer à l'URIOPSS par mail uniquement. Conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du Travail, l'URIOPSS facturera la fraction correspondant aux dépenses qu'elle a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation. Le jour même de l'action (sauf raison majeure à justifier par écrit), l'URIOPSS pourra facturer jusqu'à la totalité du coût en cas de désistement. De même, tout stage commencé est dû.

OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Lorsque la formation a réuni le nombre minimum de stagiaires requis, une convention est adressée à l'association, qui doit en retourner un exemplaire dûment signé par mail.

Une convocation est adressée au stagiaire, accompagnée du programme.

A l'issue de la formation, une facture est adressée accompagnée d'une attestation de présence. A réception du règlement, une facture acquittée est envoyée.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Il devra conserver celle-ci dans le cadre de son suivi de formation tout au long de la vie.

RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par virement à l'ordre de la l'URIOPSS, sur facturation établie après la formation.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1° du CGI et s'entendent pour l'année civile 2021. Le prix indiqué n'intègre pas le coût du repas, qui reste libre.

FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Les formations ont lieu en général dans les locaux de l'URIOPSS de Normandie situés à :

- HÉROUVILLE SAINT CLAIR – 3, place de l'Europe (14200)
- ROUEN – 3, rue du four – Immeuble Le Challenger (76100)

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

Nathalie PONCHELLE, Responsable Pédagogique du service formation de l'URIOPSS de Normandie, et Valérie TAILLEPIERRE, Chargée de Projets Formation, se tiennent à votre disposition pour vous aider dans le choix d'une formation et pour envisager avec vous un projet de formation adapté à votre besoin.

TARIFS ADHERENTS 2022

- Les formations **INTER** sont ouvertes à l'ensemble des personnels salariés et administrateurs associatifs des différents secteurs. Le contenu est préétabli et les dates sont d'ores et déjà programmées.
 - Le coût **2022** d'une journée de formation est de **230,00 euros** par stagiaire

TOUTE FORMATION INTER PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN INTRA

- Les formations **INTRA** sont co-construites avec les structures bénéficiaires.
 - Le coût **2022** d'une journée de formation est à partir de **1.250,00 euros pour le groupe**, auxquels viennent s'ajouter les frais de déplacement et annexes de l'intervenant.

NON adhérents : nous contacter